

Le divorce, seconde chance pour les Tunisiennes

S'AIMER AU MAGHREB 6 | 6 Mieux informées, plus indépendantes, les femmes prennent de plus en plus l'initiative de se séparer de leur conjoint en Tunisie. Cette tendance inquiète les milieux conservateurs

TUNIS - correspondant

Ce n'est plus une honte. » Dans un sourire serein, elle dit la tranquillité d'une femme qui s'est reconstruite après un divorce difficile. Salwa (les prénoms des témoins ont été modifiés) est une Tunisienne de 40 ans, silhouette fine, cheveux blonds roulant sur les épaules. Elle commande un jus d'orange, attablée dans un salon de thé de Carthage, au nord-est de Tunis, non loin des ruines romaines des thermes d'Antonin – datant du II^e siècle – léchées par les flots de la Méditerranée.

Cadre dirigeante dans une entreprise high-tech, Salwa admet volontiers qu'elle n'est pas représentative de l'ensemble des femmes tunisiennes, notamment celles issues des villages de l'arrière-pays ou des quartiers populaires du Grand Tunis. Son histoire n'est pas moins révélatrice, à sa manière, des mutations sociétales en Tunisie sur une question qui défraie de plus en plus la chronique: le divorce qui, précise-t-elle, « se banalise » et « n'est plus stigmatisant comme avant ».

Son mariage avec Ahmed fut assurément une jolie promesse. « *Un amour passionnel* », résume-t-elle, à mille lieues de tout mariage arrangé. Il est vrai que, dans la famille de Salwa – ses deux parents sont professeurs d'université –, on a l'esprit large. Et Salwa pensait que sa belle-famille serait tout aussi éclairée. A sa grande surprise, elle ne va pas tarder à découvrir que sa belle-mère – une Française – s'était cantonnée dans un rôle très traditionaliste de femme au service de son époux tunisien.

« BIENVENUE AU CLUB ! »

Le modèle marqua apparemment Ahmed. Juste après leur mariage, il a montré une nervosité grandissante face à la belle réussite professionnelle de son épouse, alors que lui ne brillait pas du même éclat. « *Au fond, il était frustré que je réussisse mieux que lui* », confie-t-elle. Il exige ainsi qu'elle rentre plus tôt à la maison pour préparer le dîner tout en défendant verbalement l'égalité dans la distribution des tâches domestiques. « *Il était si immature* », se souvient Salwa.

La relation s'envenime, les colères d'Ahmed se multiplient. Les tentatives de conciliation autour d'un « coach » – une pratique en plein essor à Tunis – échouent. Après dix ans de mariage, et deux enfants, Salwa demande le divorce et l'obtient en 2015. L'une de ses sœurs, médecin, vient de l'imiter après des années de conflits très durs

avec son mari, un entrepreneur. « *Ma sœur a attendu d'être financièrement indépendante pour sauter le pas, explique Salwa. Sur les quatre filles de notre famille, deux ont divorcé !* »

La tendance semble s'amplifier: les femmes prennent de plus en plus l'initiative de rompre le mariage. Selon l'Institut national de la statistique (INS) de Tunisie, 15 632 divorces ont été prononcés en 2016 (sur une population de 11,3 millions), un chiffre qui a crû de 17 % en quatre ans. La hausse est loin d'être spectaculaire, mais elle

**« EN 1979,
LES DEMANDES
DE DIVORCE
ÉMAINAIENT
SURTOUT DES HOMMES.**

**MAINTENANT,
CELA S'ÉQUILIBRE »**

ALYA CHERIF CHAMMARI
avocate

suffit à attiser la hantise, dans les milieux conservateurs, d'un démantèlement de la cellule familiale sous l'effet d'un individualisme émergent. « *Le taux de divorce est devenu alarmant* », s'inquiète Hmida Ennaifer, professeur de théologie musulmane qui a enseigné à l'université Zitouna, à Tunis. En réalité, si l'évolution il y a, elle tient moins dans le chiffre absolu que dans l'initiative grandissante prise par les femmes.

Là, les statistiques détaillées manquent. L'observation des praticiens ne laisse pourtant guère de doute. « *Quand j'ai commencé à exercer en 1979, les demandes de divorce émanaient surtout des hommes, témoigne Alya Cherif Chammari, avocate spécialisée dans le droit de la famille. Maintenant, cela s'équilibre. Les femmes assument mieux leur statut de divorcée, car elles sont économiquement plus autonomes.* » L'irruption des femmes sur le marché du travail, encouragée dès l'indépendance de 1956 par le modernisme de Habib Bourguiba, le « Père de la nation », a planté des graines qui lèvent aujourd'hui.

« *Bienvenue au club !* » Monia J. éclate de rire en rapportant la formule par laquelle son groupe de copines divorcées accueille les nouvelles venues. « *On échange nos expériences, des informations sur les gardes d'enfants...* » Monia, yeux clairs, longue chevelure brune bouclée, est presque une « ancienne ». Elle a divorcé il y a une di-

zaine d'années. Son mari, un policier, l'a quittée pour une autre femme. « *Il m'a annoncé un jour que sa maîtresse était la femme de sa vie, qu'il ne pouvait vivre sans elle !* » Trahie, Monia en veut autant à son (ex-)mari qu'à ses parents, qui l'avaient poussée vers ce « mariage arrangé ». « *Notre famille est de Sousse [ville située dans le nord-est du pays], dit-elle. Mon père a exigé que j'épouse un homme de cette région.* »

Depuis le divorce, Monia, qui avait sacrifié son travail dans une société de télécommunications pour servir la carrière de son mari, s'est battue pour retrouver un emploi. Elle finit par décrocher à Sousse un poste de directrice commerciale d'une compagnie de transports. Ses premiers pas de célibataire divorcée ont été rudes. Elle inspire la méfiance, les soupçons de

**LES PREMIERS PAS
DE CÉLIBATAIRE
DE MONIA
ONT ÉTÉ RUDES.
ELLE INSPIRE
LA MÉFIANCE,
LES SOUPÇONS
DE SON ENTOURAGE**

son entourage. Au travail, ses collègues femmes la prennent en grippe, la considèrent comme une perturbatrice en puissance. On lui prête une imaginaire intrigue amoureuse avec le patron. Ses collègues hommes sont à l'affût d'une passade. Elle doit pousser leurs avances, au risque parfois de susciter leur hargne vengeresse. Monia fait front et, au fil des années, impose son statut de divorcée. « *La société tunisienne a changé en dix ans, dit-elle. Les femmes divorcées sont aujourd'hui mieux acceptées.* »

MÉSÉFICACITÉ SEXUELLE

L'État tunisien aura accompagné l'évolution à travers une législation plutôt protectrice des droits des femmes. Le ton est donné, dès 1956, lorsque Habib Bourguiba impose le code du statut personnel (CSP) qui, en autres clauses, substitue à la répudiation coutumière le divorce judiciaire. Son successeur, Ben Ali, soucieux de polir son image internationale pour occuper sa dérive autocratique, a poussé encore plus loin ce « féminisme d'État ». Sous son règne (1987-2011), les femmes voient leurs garanties s'étoffer en cas de divorce, notamment en matière d'indemnités et de pensions alimentaires dues par

l'ex-mari. Tout manquement de ce dernier à ses obligations fait l'objet de poursuites pénales. « *On peut parler de discriminations positives en faveur des femmes* », analyse Souhayma Ben Achour, professeure de droit. Les hommes s'en plaignent de plus en plus ouvertement. « *Ils vivent difficilement les changements en cours, souligne la sociologue Dorra Mahfoudh.* »

C'est surtout le cas des maris et des frères. En revanche, les pères prennent souvent le parti des filles. »

Si l'évolution s'inscrit dans le temps long, puisant dans une réflexion ancienne sur le statut des femmes en Tunisie, la révolution démocratique de 2011 a joué un rôle d'accélérateur. « *En favorisant l'éclosion d'associations de soutien aux femmes, la révolution a généralisé l'accès à la fois à l'information juridique et à l'institution judiciaire* », explique l'avocate Alya Cherif Chammari. Cette culture des droits, qui était le privilège d'une élite urbanisée, s'est étendue à des couches sociales jusque-là peu informées. Un nombre croissant de femmes connaît désormais les trois formes de divorce prévues par la loi: « consentement mutuel », « préjudice subi » ou tout simplement la procédure dite « unilatérale », appelée familièrement « divorce caprice ».

L'essor apparent de ce dernier recours témoigne d'une aspiration nouvelle au droit au bonheur au risque de bousculer les conventions. La mésaventure sexuelle, fruit d'une piètre éducation en la matière et de la difficulté de cohabiter avant le mariage, n'est ainsi plus taboue, comme l'illustre l'émergence de la corporation des sexologues. « *Le droit au plaisir n'existait pas sous nos grands-parents, dit Inès Derbel, psychiatre et sexologue. Aujourd'hui, ce sont les femmes qui en général prennent l'initiative d'une consultation de couple dans mon cabinet.* » Et si la disharmonie persiste, elle peut motiver un divorce. « *Les hommes insatisfaits peuvent toujours nouer des relations extraconjugales, précise Inès Derbel. Mais pour les femmes, c'est plus difficile en raison du jugement de la société. Le divorce leur apparaît dès lors comme la seule échappatoire.* »

Monia, la divorcée de Sousse qui accueille ses copines d'un « *Bienvenue au club* », le dit sans détour: « *Si elle n'est pas heureuse, la femme va songer tôt ou tard au divorce, même si elle est dans une situation économique précaire.* » Elle ajoute: « *Mes copines prennent des risques pour accéder au bonheur. Parfois, elles me font peur.* » ■

FRÉDÉRIC BOBIN